



BIOMAN

Triathlon de Villeneuve sur Lot

29 & 30 JUILLET 2023

Jeunes | XS | S individuel et relais | CLM S équipe | M

www.vsl-tri47.fr

Pasta Party



REGLEMENT



Article 1 : L'organisateur :

Le « Triathlon de Villeneuve sur Lot » est organisé par le club de Villeneuve sur Lot Triathlon le samedi 29 juillet et le dimanche 30 juillet 2023.

La date limite d'inscription sur **TIPTIPTOP** et par courrier est fixée au : **vendredi 28 juillet 2023**. Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des places disponibles.

Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de Triathlon, consultable auprès des clubs affiliés ou sur le site internet www.fftri.com.

Article 2 : Responsabilité de l'organisateur :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :

- D'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état du matériel ou de santé,
- D'accident provoqué par le non-respect du code de la route, et par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur,
- De perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel,

Le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement. Chaque concurrent reconnaît en prendre connaissance avant l'épreuve.

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires, médias et autres, à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

L'organisation fournit pour chaque concurrent :

- individuel, et 1 dossard.
- par relais, 1 dossard par concurrent

Pour le reste, chaque concurrent doit disposer de son matériel et équipement de course, notamment une ceinture porte-dossard.

Tous les concurrents doivent obligatoirement assister à l'exposé des consignes de la course. Aucune protestation ne sera admise par non-respect des consignes.

Attention, aucune épingle pour dossard ne sera remise le jour du triathlon



Article 3 : Les épreuves et horaires :

Le samedi 29 juillet 2023 trois épreuves :

- Jeunes
- XS en individuel
- S CLM par équipe

Le dimanche 30 juillet deux épreuves :

- Le M en individuel
- Le S en individuel et relais

Le retrait des dossards se fera à la base municipale de Rogé aux horaires définis suivants :

Epreuves	Jeunes	XS Individuel	S CLM EQ	M Individuel et relais	S Individuel et relais
Distance	Selon catégorie âges	400 m / 9 km / 2,5 km	750 m / 20 km / 5 km	1500 m / 40 km / 10 km	750 m / 20 km / 5 km
Catégories	Mini poussins à benjamin	Benjamin à vétéran	Cadet à Vétéran	Junior à Vétéran	Cadet à Vétéran
Remise des dossards	Samedi 29/07 de 14h00 à 15h55	Samedi 29/07 de 14h00 à 16h55	Samedi 29/07 de 14h00 à 18h55	Samedi 29/07 de 14h00 à 19h00 Dimanche 30/07 De 07h30 à 08h55	Samedi 29/07 de 14h00 à 19h00 Dimanche 30/07 De 07h30 à 10h55
Ouverture de l'aire de transition	15h30	De 16h00 à 16h55	De 18h00 à 18h55	De 08h00 à 08h55	De 09h40 à 10h20
Briefing de la course	15h50	16h55	18h55	08h55	10h55
Heure de départ	16h00	17h00	19h00	09h00	11h00
Fin de l'épreuve	17h00	18h00	20h30	13h00	13h00
Horaires du podium	18h00	18h00	21h00	13h00	13h00

A noter que le parc à vélo sera compartimenté pour permettre aux triathlètes du format S de déposer les vélos pendant la course du format M.

Le parc à vélo devrait donc être ouvert aux triathlètes du format S de 09h40 à 10h20. Soit dès le dernier nageur est partie en vélo et avant que le premier cycliste reviennent déposer le vélo.

Article 4 : Conditions d'accès aux épreuves :

Les épreuves proposées sont ouvertes à tous les licenciés de la FFTri. Elles sont ouvertes, également, aux non licenciés qui auront rempli et signé le document « PASS JOURNEE » et sur présentation d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

L'épreuve de format :

- XS est ouvert à partir de la catégorie Benjamin (12 ans)
- S est ouvert à partir de la catégorie Cadet (16 ans)
- M est ouvert à partir de 18 ans
- Jeunes peuvent participer sous 3 formats :
 - de 6 à 9 ans : Mini-Poussins et Poussins
 - de 8 à 11 ans : Poussins et Pupilles
 - de 10 à 13 ans : Pupilles et Benjamins

Une autorisation parentale sera exigée pour les participants mineurs. Les épreuves sont ouvertes aux athlètes handisports autonomes.

Tout engagement est définitif. Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué. En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêtés préfectoral par exemple...), l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Pour des questions d'assurance, les organisateurs n'accepteront aucune personne non licenciée à la FFTRI possédant un certificat médical non conforme à prendre le départ de la course.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-remise ou en cas de non-conformité des pièces justificatives.

Aucune inscription ne sera validée si le concurrent ne présente pas la totalité des documents demandés.



Article 5 : Arbitrage, règles et sanctions :

Un jury d'arbitres de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Triathlon fera appliquer le présent règlement et jugera tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Les athlètes sont invités à suivre les directives et instructions de tous les arbitres de la course. Ils sont seuls habilités à appliquer le règlement.

Seul un médecin est habilité à empêcher un athlète de poursuivre la course ou le stopper durant celle-ci s'il juge que cela peut nuire à son intégrité physique.

Par ailleurs, il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI.

Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif (voir cahier des charges de la FFTRI).

Article 6 : Inscriptions :

Les inscriptions se font sur le site du partenaire « TIPTIPTOP »:

- Directement au lien suivant : <https://www.tiptiptop.top>
- ou en complétant le formulaire disponible sur le site internet www.villeneuve-triathlon.com
- ou envoyer sur simple demande par mail à contact@triathlon.com.

Tarifs d'inscription pour licenciés FFTRI par athlètes :

Epreuves	XS Ind	S CLM EQ	S relais	S Ind	M relais	M Ind
Frais d'inscription internet Majoration 10€ sur place	18 €	25 €	11 €/ équipier	28 €	17 €/ équipier	38 €
Pass-journée pour le non licenciés	2 €	2 €	5 €	5 €	5 €	20 €
Limites maximales de triathlètes	100 triathlètes	100 équipes	50 équipes	200 triathlètes	50 équipes	200 triathlètes

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 28 juillet 2023.

Les inscriptions sur places seront possibles dans la limite des dates disponible avec une majoration de 10 € du prix du dossard.

L'engagement n'est définitif qu'à réception du dossier complet.

Celui-ci doit comprendre:

- **Pour les licenciés FFTri « licence compétition »:**
 - Une présentation de la licence FFTri saison 2022
 - Le règlement des frais d'inscription

- **Pour les licenciés FFTri « licence loisir »:**
 - Une présentation de la licence FFTri saison 2022
 - Le document « pass-journée » dûment rempli et signé
 - Le règlement des frais d'inscription

- **Pour les non-licenciés FFTri :**
 - Le document « pass-journée » dûment rempli et signé
 - Le certificat médical, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition),
 - Le règlement des frais d'inscription.

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, il ne sera fait aucun remboursement.

Article 7 : Epreuve de natation :



- ✓ Le départ est donné en ligne dans l'eau

- ✓ La combinaison isothermique est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24°C

- ✓ Si la partie Natation devait être annulée (ex : température de l'eau $\leq 12^{\circ}\text{C}$, etc...), celle-ci sera remplacée par une partie pédestre

- ✓ Le port du dossard lors de la natation est interdit.

Article 8 : Epreuve cycliste :

- ✓ Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélos
- ✓ Dans le parc à vélos, l'accrochage du vélo se fait par la selle sur les barrières
- ✓ Le parcours vélo n'est pas fermé à la circulation, le drafting est interdit et les athlètes doivent respecter le code de la route.



Avant l'épreuve :

- ✓ Lorsque les vélos sont entrés dans le parc, il n'y a plus la possibilité de les ressortir.
- ✓ Les horaires d'ouverture et de fermeture du parc à vélo sont indiqués dans le tableau en page 3.

Pendant l'épreuve :

- ✓ Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions.
- ✓ Le casque à coque rigide devra être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main
- ✓ Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard
- ✓ Le port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste
- ✓ Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée
- ✓ Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné sur le circuit cycliste
- ✓ Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors des zones de propreté.

Article 9 : Epreuve de course à pied :



- ✓ Le parcours course à pied sera balisé et vous rencontrerez tout au long du parcours de nombreux bénévoles.
- ✓ Pendant toute la durée de la course, les athlètes doivent porter leur dossard de façon visible, sur le devant, soit épinglé sur leur maillot, soit accroché à une ceinture qui sera au plus bas niveau de la taille.
- ✓ Le maillot ne doit en aucun cas être enlevé.
- ✓ Les lecteurs MP3, Go Pro et autres appareils sont interdits sur toutes les épreuves.
- ✓ L'accompagnement des athlètes sur le circuit pédestre est interdit.

Article 10 : Boucle de pénalité :

En cas de sanction(s) d'un concurrent, une penalty box sera placé à la sortie du parc à vélo

Article 11 : Ravitaillement et assistance :

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure.

Les zones de ravitaillement seront les suivantes :

Pour le M au demi parcours en fonction de la météo
Ravitaillement à l'arrivée.

Composition des ravitaillements :

- Eau minérale, coca, jus d'orange
- Bananes, pastèque
- fruits secs, chocolat
- 4 1/4, gâteaux salés

Article 12 : Assurance :

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui.

Les concurrents sont :

- Soit licenciés FFTri : ils bénéficient donc de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistantes (si le concurrent est licencié « compétition »),
- Soit non-licenciés FFTri : ils doivent souscrire un « PASS JOURNEE » qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur responsabilité civile. Ils leur sont vivement conseillés de prendre contact avec leurs assureurs

personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistance.

Pour les licenciés HORS FFTRI, ils doivent souscrire le PASS JOURNEE (garantie responsabilité civile uniquement) et vérifier avec l'assureur de leur Fédération les garanties corporelles et assistance. **Les licences UFOLEP ne sont pas valables.**

Il est rappelé que lors de collision entre triathlètes, les dommages au vélo sont systématiquement exclus du contrat de base de la FFTRI y compris en responsabilité civile (pour les licenciés FFTRI, les non licenciés et les licenciés hors FFTRI).

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattaché à leur licence FFTRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou de non-respect du code de la santé.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

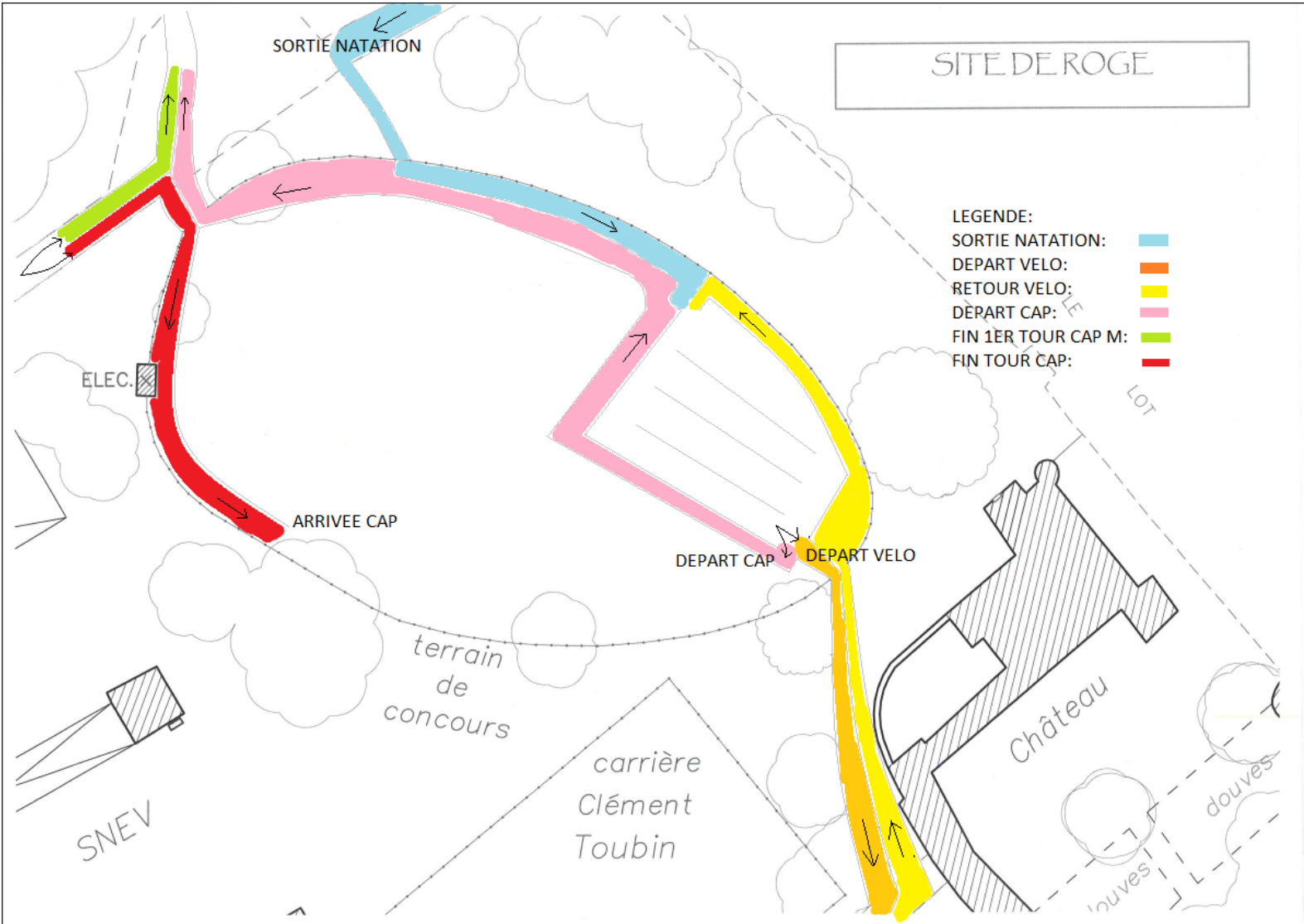
Article 13 : Charte de développement durable

L'organisateur s'engage ainsi au respect de la charte définie par la FFTRI. Par respect pour l'environnement, les concurrents veilleront à ne pas laisser sur les parcours leurs éventuels déchets.

L'organisateur met à disposition des « Zones de Propreté » identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers. Il y aura également sur le site de compétition des containers de Tri sélectif.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la Fédération Française de Triathlon.

Article 14 : Organisation du parc à vélo



Article 15 : Organisation des parking véhicules

Les parking camping car ne seront pas accessibles pendant le déroulement des épreuves donc de 16h00 à 20h00 le samedi 29 juillet et de 9h00 à 13h00 le dimanche 30 juillet.

